

Séance du vendredi 3 avril 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimond, Barbier, Alexandre Bérard, Cachet, Cougou, Donne, Deville, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Gervais, Guillet, Jenuvrier, Lucien Hubert, Lintilhac, Lourties, Millies-Lacroix, Ribot, De Selves, Couron.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture de crédits provisoires applicables aux mois de mai et de juin de l'exercice 1914.

Le rapport est adopté.

M. le rapporteur général fait connaître à la commission que M. le Directeur de l'imprimerie nationale est venu le trouver pour le prier de faire voter immédiatement par le Sénat le projet de loi relatif au transfert de l'imprimerie nationale qui a été adopté hier, par la Chambre des députés.

M. Millies-Lacroix combat cette proposition et la commission décide qu'elle

reprendra cette affaire au mois de juin.

M. Serelle, au sujet du projet de loi, voté par la Chambre des Députés, portant ouverture d'un crédit de 8 millions pour réparation des sinistres causés par les intempéries de l'année 1913, demande à la commission de déposer sur le bureau du Sénat cette simple note: « Le projet voté par la Chambre ne pourra être soumis au Sénat qu'après le résultat de l'enquête, ce qui n'occasionnera qu'un retard de quelques jours. (Adopté.) »

M. Linstitrac donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à l'ouverture d'un crédit de 25,000 fr. au crédit budgétaire des Beaux-arts pour couvrir les dépenses d'érection et d'inauguration d'une statue de Victor Hugo offerte par le Gouvernement de la République aux Etats de Guernesey.

Le rapport est adopté.

M. René Renoult, ministre des finances, est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait d'abord connaître de quelle façon la commission

a cru devoir régler l'équilibre du budget.
Il appelle d'abord son attention sur la
décision prise par la commission relative à
la disjonction de la loi de finances des
articles concernant l'impôt sur le revenu.

M. le Ministre répond qu'en ce qui
concerne la disjonction de l'impôt sur le
revenu, il est obligé non seulement de faire
des réserves à cet égard, mais d'y résister
à raison d'une décision prise, ce matin, en
Conseil des ministres.

M. le rapporteur général expose ensuite
les diverses modifications que la commission
des finances a fait subir à différents articles
de la loi de finances votés par la Chambre
des députés.

M. le Ministre ne formule à cet égard
aucune objection.

M. le rapporteur général lui fait savoir
que la commission a l'intention de déposer,
aujourd'hui même, sur le bureau du Sénat,
après l'adoption des crédits provisoires,
son rapport sur le budget de 1914.

M. le Ministre répond qu'il n'y voit
aucun inconvénient.

M. le rapporteur général informe ensuite
M. le Ministre de son intention de ne
faire voter par le Sénat qu'à la rentrée

les crédits relatifs au transfert de l'Imprimerie nationale ainsi que le projet de loi relatif à l'établissement de la semaine anglaise dans les manufactures de l'Etat, projet dont M. De Selves est le rapporteur. Ce dernier déposera son rapport dès la rentrée.

M. Alexandre Bérard expose qu'il lui sera impossible de faire le rapport sur le projet de loi tendant à la création d'une 4^{me} chambre au tribunal de première instance d'Alger.

M. le Ministre des finances se retire.

M. le rapporteur général constate que le ministre des finances est d'accord avec la commission sur presque tous les points de la loi de finances modifiée par la commission et demande à M. le Président de mettre aux voix la disjonction des articles relatifs à l'impôt sur le revenu et leur renvoi à la commission spéciale de l'impôt sur le revenu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Fenoillet donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, complétant les dispositions de la loi du 10 juillet 1885 sur

L'hypothèque maritime.

Le rapport est adopté.

M. Lourties donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes d'un crédit extraordinaire de 100,000 fr. pour le congrès international de 1914 des chambres de commerce.

Sont ensuite ajournés à la rentrée —
~~Les~~ Les projets de loi suivants : 1^o projet de loi relatif à l'orientation de services publics par les entrepreneurs de services réguliers de voitures automobiles subventionnés (M. Dupont, rapporteur);

2^o projet de loi ayant pour objet la création d'une école nationale professionnelle à Carbes (M. Lourties, rapporteur.)

3^o projet de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1893 sur l'admission des associations d'ouvriers français aux marchés de travaux et de fournitures à faire pour le compte des communes (M. Ferdinand Oreyfus, rapporteur.) +

La séance est levée à 3 heures $\frac{1}{4}$.

+ 4^o projet de loi portant allocation de secours ~~aux sinistrés~~ pour les sinistrés et intempéries en 1913. M. Deville ne pourra présenter son rapport que lorsque les résultats de l'enquête à laquelle procèdent les directeurs des services agricoles lui auront été communiqués. Au reste, en attendant la distribution de secours ne pourra être faite pendant le période électorale.